



MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité

PAYS HÔTE



Paris, le 30 août 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un guide interactif et collaboratif pour renforcer l'accessibilité des gymnases multisports

Fidèle à son engagement à faire de l'accessibilité et l'inclusion dans le sport une des clés de voûte de l'héritage des Jeux, le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques lance aujourd'hui un guide interactif pour accompagner les concepteurs, gestionnaires, élus, chefs de service des sports ou services de l'Etat en charge des sports ou des territoires, dans l'accessibilité des établissements sportifs recevant du public.

Quelques jours après le passage de la flamme au Pôle de Référence Inclusif Sportif Métropolitain (PRISME), Fabienne Bourdais, directrice des Sports au ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, a officiellement lancé le guide interactif « Accessibilité des gymnases multisports » aujourd'hui, à l'occasion de sa visite en avant-première dans ce nouvel équipement sportif innovant situé à Bobigny en Seine-Saint-Denis.

Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive en héritage des Jeux

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 représentent **une occasion de renforcer l'accès des personnes en situation de handicap à la pratique sportive** et de se mobiliser en faveur de l'inclusion par le sport. Cette vision d'une société ouverte aux personnes en situation de handicap a été inscrite au cœur du projet des Jeux de Paris 2024, et ce depuis la phase de candidature.

C'est pourquoi **des efforts sans précédents ont été déployés par l'Etat au cours de ces dernières années pour répondre au défi de l'accessibilité des infrastructures livrées à l'occasion des Jeux**, tant du côté des sites de compétition comme l'Arena Porte de La Chapelle, que du côté du Village des Athlètes où l'accessibilité universelle est pleinement garantie. A cet égard, l'Agence nationale du Sport (ANS) a notamment renforcé les investissements en faveur de la mise en accessibilité des équipements sportifs de 2 à 3M€, à la suite de l'atelier d'Impulsion Politique et de Coordination stratégique (IPCS) dédié à la pratique sportive des personnes en situation de handicap de mai 2023.

Au-delà de cet héritage matériel, **ces Jeux permettent également de faire changer le regard porté sur le handicap, d'apporter une meilleure connaissance et reconnaissance des situations de handicap par l'ensemble de la société**, afin d'améliorer la prise en compte de l'accessibilité universelle.



Les enjeux de l'accessibilité des équipements sportifs

L'accessibilité des établissements sportifs recevant du public constitue un enjeu majeur pour le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, et s'inscrit dans la politique volontariste menée en faveur du développement de l'accès aux activités physiques et sportives pour tous.

À cet égard, le **PRISME**, qui verra le jour après les Jeux, **s'illustre par son accessibilité en faveur de tous et en particulier des parasportifs**. Cet espace de pratique sportive unique en Europe a été imaginé en vertu du principe de la conception universelle, et place ainsi **l'enjeu d'accessibilité au cœur du processus de conception** pour répondre au mieux aux besoins de ses futurs utilisateurs.

Pour en savoir plus sur le PRISME : [Le Prisme - J.O.P Paris 2024 en Seine-Saint-Denis \(seinesaintdenis.fr\)](https://seinesaintdenis.fr)

Le guide que le ministère lance aujourd'hui doit permettre de faciliter la compréhension et l'appropriation du cadre réglementaire afin que les projets de rénovation ou de création tels que le PRISME s'y conforment et mettent l'innovation au service du développement de l'accessibilité des équipements sportifs. D'autres projets portent également une ambition similaire pour les personnes en situation de handicap, notamment [l'Institut de Santé Parasport Connecté \(ISPC\)](#), situé sur le site de Bécheville Les Mureaux dans les Yvelines, qui bénéficie également du soutien de l'Etat et vise à rassembler les expertises et infrastructures nécessaires pour accompagner ces publics vers la pratique de l'activité physique et du sport.



Coordonné par le Centre d'Expertise Sport Handicaps (CESH) en coopération avec les acteurs de l'écosystème parasportif, et en particulier PRISME, ce guide ambitionne d'être la référence pour apporter des réponses concrètes aux concepteurs, gestionnaires, élus, chefs de service des sports ou services de l'Etat en charge des sports ou des territoires.

Contact presse

Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques
Bureau de la délégation de la communication Jeunesse et Sports

01 40 45 97 97 – 06 14 94 23 43
presse@jeunesse-sports.gouv.fr